

**SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES****PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 2020-626****À TOUS LES CONTRIBUABLES DE
LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 6 octobre 2020 a été adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT N° 2020-626 POUR LA CITATION PATRIMONIALE DE
LA MAISON SITUÉE AU 226, CHEMIN DE LA BUTTE**

L'objet de ce règlement vise à citer comme immeuble patrimonial la maison située au 226, chemin de la Butte, incluant le terrain connu et désigné comme étant le lot 2 814 313 du cadastre du Québec circonscription foncière de Portneuf.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible sur le site Internet de la Ville ou sur demande à l'adresse courriel greffe@vsad.ca.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,
Ce 8 octobre 2020

La greffière,
Marie-Josée Couture, avocate
www.VSAD.ca